

**VERGNET SA**

**Société Anonyme à Conseil d'Administration**

**au capital de 1 328 195,36 €**

**Siège social : 12 rue des Châtaigniers - 45140 Ormes**

**348 134 040 R.C.S. ORLEANS**

# **RAPPORT DE GESTION**

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24/06/2021

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, le 24/06/2021, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité Social Economique (Code du travail L2312-25).

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société, Vergnet SA (la Société) et celle de notre groupe (le Groupe) (Code de commerce, L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26).

<b>1</b>	<b>L'ACTIVITE.....</b>	<b>5</b>
1.1	L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE .....	5
1.1.1	<i>Evenements significatifs de l'exercice</i> .....	5
1.1.2	<i>commercial</i> .....	8
1.1.3	<i>Filiales</i> .....	9
1.1.4	<i>Ressources humaines</i> .....	9
1.1.5	<i>Sécurité</i> .....	9
1.1.6	<i>Finance et comptabilité</i> .....	10
1.2	COMPARABILITE DES COMPTES .....	10
1.3	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES.....	11
1.3.1	<i>Résultat des opérations</i> .....	11
1.3.2	<i>Structure financière</i> .....	12
1.4	EVENEMENTS IMPORTANTS ET PERSPECTIVES D'AVENIR .....	13
1.4.1	<i>Evènements importants survenus depuis la date de clôture</i> .....	13
1.4.2	<i>Perspectives d'avenir</i> .....	14
1.5	PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE .....	14
1.5.1	<i>Financiers</i> .....	14
1.5.2	<i>Opérationnels</i> .....	14
1.5.3	<i>de marché</i> .....	15
1.5.4	<i>juridiques</i> .....	15
1.6	L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE VERGNET SA.....	15
1.6.1	<i>Résultats</i> .....	15
1.6.2	<i>Structure financière</i> .....	16
1.6.3	<i>Capitaux propres</i> .....	16
1.6.4	<i>Filiales</i> .....	17
1.6.5	<i>Prises et cessions de participation</i> .....	17
1.7	FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU (D.441-4, § I) ...	18
<b>2</b>	<b>LES RESULTATS.....</b>	<b>20</b>
2.1	L'AFFECTATION DU RESULTAT ET IMPUTATIONS .....	20
2.2	LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 Bis) .....	20
2.3	LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4).....	20
<b>3</b>	<b>LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....</b>	<b>20</b>
3.1	L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L. 233-13) .....	20
3.2	LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L. 233-13) .....	21
3.3	AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE.....	21
3.4	AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET D'ACHAT ET DES ACTIONS GRATUITES .....	21
3.5	OBLIGATIONS DE CONSERVATION LIEES AUX ATTRIBUTIONS DE STOCK OPTIONS OU D'ACTIONNAIRES GRATUITES AUX MANDATAIRES ..	21
3.6	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL .....	21
<b>4</b>	<b>LES MANDATAIRES.....</b>	<b>23</b>
4.1	MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R. 225-102).....	23
4.2	LES JETONS DE PRESENCE .....	23
<b>5</b>	<b>LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>23</b>
<b>6</b>	<b>LES SALARIES.....</b>	<b>23</b>
<b>7</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES PROPRES ACHETES ET VENDUES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE (L. 225-209 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE) .....</b>	<b>23</b>

<b>8</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	<b>25</b>
8.1	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (L. 225-102-1 AL. 4).....	25
8.2	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE .....	26
8.3	CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	27
<b>9</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>

## 1 L'ACTIVITE

### 1.1 L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### 1.1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Après un exercice 2019 marqué par le décalage dans l'engagement des deux contrats les plus importants de l'exercice (Nouvelle-Calédonie et Antigua), l'exercice 2020 a été compliqué et éprouvant pour le Groupe du fait des conséquences de la pandémie de la COVID 19, pour l'essentiel.

Ces conséquences ont été nombreuses et lourdes :

- Fermeture des ateliers d'Ormes et de Servian pendant les deux mois du premier confinement, interdisant toute production des nacelles et des pales d'éoliennes pendant cette période ; conséquence dommageable du télétravail de longue durée ;
- Très lourds impayés clients liés notamment à la chute des prix du pétrole, due elle-même à la baisse de la consommation mondiale, suite à l'épidémie ; pour le Tchad, ces impayés ont conduit à la suspension du contrat ;
- Frilosité encore accrue des banques métropolitaines pour reformer le pool bancaire de garanties, indispensable à l'exécution des contrats, privant ainsi le Groupe des acomptes nécessaires au financement de ses achats de pièces ;
- Impossibilité de voyager pour les dirigeants et les équipes ;
- Désorganisation de la chaîne de certains fournisseurs et logisticiens, entraînant des délais anormaux ;
- Hausse massive de certains prix, notamment de la logistique (containers, transport maritime).

Le Groupe a donc été privé de trésorerie pour financer son activité en 2020. Les PGE et prêt BPI (2,2 M€ au total) n'ont compensé que très partiellement cette insuffisance, qui a lourdement pesé sur le chiffre d'affaires et sur le résultat de l'exercice 2020.

Toutefois, le Groupe a traversé 2020 en préservant et même en préparant l'avenir :

- La stratégie de responsabilisation et développement des filiales engagée en 2018/2019 commence à produire des résultats. Le développement de VERGNET Pacific est vraiment enclenché, avec des contrats de proximité et un élargissement de son rayon d'action (Fidji, Wallis et Futuna). La prospection au Brésil est prometteuse, ce qui a conduit à engager la création d'une filiale.

Dans l'Océan Indien, deux contrats significatifs ont été signés avec le Groupe AKUO à la Réunion et à Mayotte.

- Le Groupe a repris une politique de Recherche et Développement très active. Celle-ci a connu un premier résultat avec Echlo 2, système nomade de potabilisation de l'eau et de désinfection, pour lequel un brevet a été déposé. Ce développement a été conduit en totalité par des équipes de VERGNET et de sa filiale PHOTALIA.

Le Groupe a lancé l'étude d'une nouvelle éolienne plus puissante que celles actuellement commercialisée, afin d'élargir ses réponses à des besoins plus étendus.

Enfin, à travers le projet PHOENIX, le Groupe mène la collecte de données de ses actifs solaires et éolien de par le monde, couplée à la digitalisation de ses processus opérationnels : organisation et maintenance (O&M), construction et projets qui permettra des gains de productivité, une gestion optimisée des stocks, une meilleure réactivité et une capacité d'analyse technique accrue.

- Le Groupe a su entretenir et développer son carnet de commandes autour de 50 M€, malgré les restrictions de déplacement, grâce à sa présence sur le terrain et à ses filiales.
- Des contacts ponctuels avec de nouvelles banques (BCI en Nouvelle-Calédonie, BGFI, pour le Niger) ont permis de pallier en partie l'absence persistante de pool bancaire de garanties en France ; Celui-ci reste toutefois indispensable pour l'avenir de VERGNET.
- Le Groupe poursuit l'apurement de son passif du plan de redressement. Il a ainsi réglé, en Mars 2020, la deuxième échéance de ce plan. En outre, s'agissant des contentieux sur créances contestées, il a obtenu une décision de l'arbitre de l'ICC à Genève éliminant les deux tiers des montants réclamés (cf. 1.1.1.1).
- Enfin, et c'est l'essentiel, le Groupe garde intacte sa force de travail, qui s'est adaptée au mieux aux conditions sanitaires.

Au total, l'exercice 2020 aura, malgré sa dureté, permis au Groupe de tester positivement sa stratégie et d'enregistrer nombre de signes positifs pour l'avenir.

---

#### 1.1.1.1 CREANCES ENREGISTREES EN RJ ET PASSIF EVENTUEL

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle de l'entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, soit une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cadre de relations commerciales avec ses clients et fournisseurs ayant conduit à des contentieux, Vergnet a identifié les passifs éventuels suivants. Certains contentieux sont notamment relatifs à des créances contestées par Vergnet.

Pour chacun des dossiers ci-dessous, Vergnet a mandaté des cabinets d'avocats afin de trouver une issue positive.

En 2020, le rythme des audiences a été marqué par les conséquences de la pandémie de la covid19, s'illustrant par diverses annulations et reports tout au long de l'année.

### **Dossier Hydro Construction**

Ce sous-traitant réclame 3,8 M€ à Vergnet. Ce sujet a été soumis à l'arbitrage ICC à Genève.

Le Tribunal arbitral a rendu sa décision éliminant 2,5 M€ environ des montants réclamés.

Concernant l'exécution en France de cette décision arbitrale, il apparaît qu'elle n'est ni compatible ni exécutable au regard des procédures collectives auxquelles VERGNET est soumise selon la loi française.

A cet effet, les actions en justice ont été lancées.

### **Dossier General Electric « GE »**

GE fait valoir un montant d'environ 5,6 M€ au titre d'un retour à meilleure fortune dont les conditions ne peuvent être réalisées. Les plaidoiries auprès du Tribunal de Commerce d'Orléans ont eu lieu durant le premier trimestre 2019.

Le Juge Commissaire a renvoyé le dossier au juge de fond.

Les plaidoiries au fond se sont déroulées durant le premier semestre 2020, au terme desquelles le Tribunal de Commerce d'Orléans s'est déclaré compétent par son arrêt du 12 novembre 2020.

L'audience suivante devait se tenir le 3 décembre 2020, laquelle a abouti à un renvoi au 21 janvier 2021 qui finalement est repoussé au 15/04/2021.

Cette procédure repose sur des arguments purement juridiques et sera longue.

A l'issue de l'analyse du risque avec les avocats, VERGNET considère le risque de sortie de ressources dans le cadre de litige, peu probable. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

### **Dossier Comelex**

Ce sous-traitant réclame à VERGNET des paiements (contestés) pour un total d'environ 4.1 M€.

A l'issue d'une analyse poussée, il apparaît que ce sous-traitant a gravement failli à ses obligations contractuelles donnant droit à VERGNET à des compensations financières bien au-delà des montants réclamés. La procédure reste en cours.

A l'issue de l'analyse du risque avec les avocats, lesquels ont indiqué que selon leur analyse les demandes financières formées par COMELEX ne sont pas quantifiables et compte tenu que la procédure au fond précitée permet de faire valoir les réclamations de VERGNET, VERGNET considère que le risque de sortie de ressources dans le cadre de ce litige est peu probable.

En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

De plus, ce sous-traitant réclamait à VERGNET un montant de 1,3 M€. La Cour d'appel d'Orléans a statué sur la légitimité de la demande de COMELEX : *« Il ne peut être demandé à VERGNET le moindre montant, que si COMELEX a effectivement effectué les prestations contractuelles »* ce qui n'est pas le cas.

### **NYSTA**

New York State Thruway Authority a assigné en justice trois sociétés américaines et VERGNET (sous-traitant d'une des sociétés assignées) fin décembre 2018.

Cette information nous a été donnée par courriel en provenance des juristes de NYSTA. Nous avons reçu la notification officielle par voie de justice, conformément à la Convention de La Haye en juillet 2019.

VERGNET a lancé une action de contestation avec ses avocats. En effet, le contrat prévoit que le règlement des litiges se fasse par arbitrage ICC à New York. La demande de transfert du dossier à l'ICC a été formulée à la cour d'Albany (Etat de New York) en septembre 2019.

La Cour d'Albany a rejeté cette demande de transfert. VERGNET a lancé un appel qui est en cours. La procédure continue et ne se conclura qu'en 2022.

### **EEP**

Un différend entre le client éthiopien EEP (Compagnie Nationale d'Electricité) et VERGNET concernant les prestations des années 2018 et 2019 a fait l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties.

Cette tentative infructueuse a amené VERGNET à saisir l'ICC (International Chamber of Commerce) aux fins d'un arbitrage international qui a débuté durant le premier semestre 2020.

La procédure arbitrale a été lancée en mars 2020 et le tribunal arbitral a été constitué.

Suite aux divers échanges à soumettre par les parties au Tribunal arbitral, il est prévu que les audiences se tiendront vers le mois d'octobre 2021.

Cette procédure devrait permettre à VERGNET de recouvrir une grande partie (sinon l'entièreté) des sommes dues par EEP à VERGNET.

---

#### 1.1.2 COMMERCIAL

Etrange année que 2020 pour VERGNET, qui est un groupe sans activité en France métropolitaine, dont l'effort commercial repose sur une équipe centrale qui voyage, et sur des relais sous forme d'établissements et filiales locales.

Les restrictions de voyages liées à la pandémie ont donc profondément et temporairement changé les modes de travail de l'équipe commerciale.

L'année 2020 avait bien commencé avec l'appel d'offres gagné début 2020 pour la construction d'une centrale hybride au Niger sur financement AFD, en groupement avec le groupe indien Sterling et Wilson et le partenaire historique de VERGNET au Niger, l'entreprise SNS.

Elle s'est poursuivie positivement avec la signature de deux contrats à Mayotte et à La Réunion avec le groupe AKUO, quelque six mois à peine après l'envoi d'un responsable du développement à La Réunion.

D'autres contrats ont été signés à la Barbade et en Tanzanie pour exécution en 2021 et 2022.

Au Brésil, où VERGNET a également envoyé un responsable du développement qui est l'ancien directeur (brésilien) du bureau d'études du Groupe, les démarches progressent avec un prospect. Ceci a conduit le Groupe à décider de la création d'une filiale locale qui sera opérationnelle en 2022.



D'une manière générale, et sans quitter ses axes stratégiques essentiels, le Groupe a entrepris d'élargir ses bases géographiques à travers des échelons décentralisés, Ormes et l'équipe commerciale centrale jouant un rôle prédominant sur les contrats les plus importants et un rôle d'appui aux efforts commerciaux des établissements et filiales décentralisés.

Au total, le Groupe dispose d'un carnet de commandes de l'ordre de 50 M€ à fin 2020, après la signature des contrats de l'année.

---

### 1.1.3 FILIALES

Convaincu que son développement passe par une relation de proximité avec ses clients autant que par la négociation de contrats importants par ses équipes centrales, le Groupe VERGNET a accru son empreinte territoriale en 2020, notamment au Brésil, où une filiale est en cours de création, ainsi qu'à Wallis et Futuna.

Il a accru sa présence au Tchad par l'acquisition, effective depuis début 2021, de 100 % de la société tchadienne SOTAFRIC spécialisée dans la maintenance et la vente de groupes diesel et de systèmes de climatisation. Son dirigeant, Monsieur Sébastien MARIN, est devenu le représentant du Groupe au Tchad, à travers la filiale VERGNET Tchad.

Enfin, la plus développée des filiales du Groupe, VERGNET Pacific, continue sa marche en avant, tant sur des contrats solaires de proximité que dans l'exécution et la maintenance locales de contrats plus importants en Nouvelle-Calédonie. Elle a contribué à hauteur de 3,9 M€ au chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2020.

---

### 1.1.4 RESSOURCES HUMAINES

L'effectif moyen annuel au cours de 2020 se situe à 96,6 collaborateurs contre 89 collaborateurs au 31 décembre 2019.

---

### 1.1.5 SECURITE

« Le Groupe maintient sa politique de sûreté des personnels en déplacement par une analyse préalable au voyage des situations sécuritaires locales, puis transmission d'une information détaillée aux voyageurs avec la mise en œuvre si nécessaire d'actions spécifiques sur le terrain en collaboration avec les réseaux consulaires et la cellule de veille du Ministère des Affaires Etrangères français..

Le Groupe reste par ailleurs extrêmement attentif au respect des règles de sécurité sur les projets en phase de construction ou de maintenance et conserve un niveau très faible d'accidentologie.

Ces actions se déclinent en sessions préventives de vérification et de remise à niveau de la sécurité et en audits sur site en y associant des formations ciblées spécifiques en interne.

Au cours de l'année passée, la veille sur les conditions sanitaires des déplacements a été encore renforcée.

Cette démarche est pilotée par le Directeur Qualité Sécurité Environnement du groupe et se déploie autour de trois axes de travail :

- Anticiper des situations de crises éventuelles et leur apporter des solutions
- S'assurer de l'intégrité des collaborateurs dans leurs déplacements et sur leurs lieux de travail
- S'assurer de l'intégrité du Groupe pendant la réalisation des projets. »

---

#### 1.1.6 FINANCE ET COMPTABILITE

Début 2020 a vu l'arrivée d'un directeur administratif et financier au siège de la Société. De même, VERGNET Pacific se structure progressivement pour accompagner son développement ; en 2020, une directrice administrative et financière a été recrutée.

Le plan de continuation et d'apurement du passif a été honoré comme prévu en 2020, avec le règlement de la deuxième annuité du plan d'apurement à 10 ans, ainsi que le règlement des créanciers du plan ayant opté pour le paiement de 25% de leur créance et l'abandon du solde de 75%.

### 1.2 COMPARABILITE DES COMPTES

A compter du 1er janvier 2017, la société Vergnet SA applique de manière prospective le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers et opérations de couvertures.

Ce nouveau règlement prévoit la comptabilisation des pertes et des gains de change liés à des opérations commerciales en résultat d'exploitation, ainsi que la revalorisation des instruments de couvertures à la clôture.

L'application de ce nouveau règlement se traduit par la comptabilisation des gains et pertes de change en autres produits et charges d'exploitation qui étaient précédemment comptabilisés en résultat financier.

Ce changement n'a pas d'impact significatif sur le résultat de la société, des comptes sociaux et des comptes consolidés.

## 1.3 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de notre Groupe sont présentés ci-après.

### 1.3.1 RESULTAT DES OPERATIONS

#### 1.3.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires par pôle se décompose comme suit :

En KEUR	2020	2019
Chiffre d'affaires	15 794	11 583

Le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 15 794 KEUR pour l'exercice 2020 contre 11 583 KEUR en 2019.

Il intègre principalement :

- La poursuite du contrat le centrale d'Amdjarass au Tchad.
- La poursuite du Repowering Prony en Nouvelle Calédonie
- Le démarrage du projet Ashford sur l'île de la Barbade dans les Caraïbes
- Les contrats de maintenance O&M.

#### 1.3.1.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Groupe a dégagé un résultat d'exploitation de (1 837) KEUR au titre de l'exercice 2020 contre résultat de (440) KEUR en 2019.

#### 1.3.1.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier ressort à (135) KEUR au titre de l'exercice 2020, contre 95 KEUR au titre de l'exercice 2019.

#### 1.3.1.4 IMPOT SUR LES SOCIETES

Le Groupe a activé les impôts différés sur ses déficits reportables à hauteur de 840 kEUR en 2019.

Cette activation a été calculée par imputation des déficits sur une base de bénéfices futurs à hauteur de 4M€ résultant du budget 2020/2021 établi de façon conservatrice. Ce budget a été actualisé pour les années 2021/2022, il confirme la capacité du groupe à générer 4 M€ de résultats futurs.

Le taux d'IS retenu est de 28%, avec un délai de récupération de 2 ans.

Par application de cette méthode, le montant total des impôts différés activés en 2019 s'élevait à 840 kEUR. Ces impôts différés ont été maintenu en 2020.

---

#### 1.3.1.5 RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

Le résultat net de l'ensemble consolidé constitue un déficit de (1,86) M€ au titre de l'exercice 2020 contre un bénéfice de 0,145 M€ au titre de l'exercice 2019.

---

#### 1.3.1.6 PART DES MINORITAIRES

Tous les sites consolidés sont détenus quasi à 100 % par VERGNET SA. Il n'y a pas de part minoritaire.

---

### 1.3.2 STRUCTURE FINANCIERE

Les fonds propres et quasi fonds propres s'établissent à 2,9 M€ au 31 décembre 2020 contre 5,1 M€ au 31 décembre 2019.

La dette financière nette au 31 décembre 2020 est de 2,8 M€.

Le Groupe affiche une trésorerie positive nette de 1,3 M€ (incluant les valeurs mobilières de placements) au 31 décembre 2020 contre 1,1 M€ au 31 décembre 2019.

L'activité a généré un flux net de trésorerie de +0,2 M€ au cours de l'exercice 2020, contre (3,6) M€ en 2019, principalement expliquée par :

- Les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation sont de (0,1) M€. La capacité d'autofinancement, de (3,9) M€ est améliorée par une variation du besoin en fonds de roulement de +3,8 M€ (augmentation des comptes fournisseurs pour 1,1 M€ par la production des nacelles et pales du contrat Prony et des dettes fiscales et sociales pour 1 M€).
- Les flux nets générés par les investissements de (2,1) M€ sont dus à la poursuite du programme de recherche et développement (nouvelle Eolienne anticyclonique et Echlo2-potabilisation & désinfection de l'eau)
- Les flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement de +2,4 M€ sont dus à la contractualisation de deux prêts PGE pour 1,4 M€ et d'un prêt Atouts BPI pour 0,7 M€.

La variation de flux de trésorerie est de +0,2 M€ au 31 décembre 2020 contre (3,6) M€ au 31 décembre 2019.

Compte tenu de ces éléments, la trésorerie nette au 31 décembre 2020 est positive et s'élève à hauteur de 1,2 M€ (hors VPM).

## 1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 1.4.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

Plusieurs évènements importants ont marqué ce début d'année 2021 :

- Tout d'abord, la pandémie de la COVID-19 se poursuit à cette date, portant les mêmes perturbations qu'en 2020, hormis l'arrêt des ateliers.  
Dans ces conditions, VERGNET a été amenée à recourir au chômage partiel, ce qui avait pu être évité en 2020.
- Le Groupe réduit ses charges en optimisant certaines de ses représentations locales. Ainsi, l'acquisition de SOTAFRIC au Tchad permet-elle de réduire les coûts de représentation dans ce pays, en regroupant sous la même tête la direction de SOTAFRIC et celle de VERGNET Tchad, permettant ainsi une économie annuelle de plus de 200 k€ par an. De même, nous réduisons les coûts de VERGNET Caraïbe, ses activités de maintenance s'étant réduites au fil des ans.
- Afin de renforcer ses moyens financiers de haut de bilan et de sécuriser son avenir, VERGNET a conclu, fin février 2021, une ligne de financement pouvant aller jusqu'à 7 M€, tirable par tranche mensuelle de 1 M€ (ou 500 k€). Elle se traduit par l'émission mensuelle d'obligations convertibles en actions (OCA), que l'investisseur convertit rapidement pour les revendre sur le marché boursier. Outre, l'apport en trésorerie qu'elle représente, cette ligne de financement doit permettre de rassurer les banques vers lesquelles nous revenons pour la reconstitution du pool de garants indispensable à l'activité de VERGNET. Pour le moment, le Groupe poursuit au cas par cas la recherche des garanties contractuelles dont il a impérativement besoin.

En outre, le Groupe vient d'obtenir la prolongation de 2 ans de son plan de redressement et d'apurement du passif, au titre des mesures gouvernementales COVID. Il s'agit, pour le Groupe, de consacrer le maximum de moyens financiers à son développement.

- Sur le plan opérationnel des grands contrats, 2021 voit le démarrage en Nouvelle-Calédonie du repowering de Prony 2. Des négociations pour le redémarrage, après une suspension d'un an, du contrat de l'extension d'Amdjarass (Tchad) vont être engagées avec notre client. Le contrat d'Agadez (Niger) est encours de renégociation, suite à l'impossibilité pour notre client de remplir certaines obligations techniques. Enfin, la redéfinition du contrat d'Antigua et Barbuda permet la restauration d'un climat positif avec notre client.

---

#### 1.4.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Malgré la difficulté des temps liée à la pandémie, et à ses conséquences, VERGNET voit son avenir positivement : la force de travail est motivée, le carnet de commandes est étoffé, l'avenir se prépare avec les travaux de recherche et développement et les fonds propres se renforcent très significativement.

L'hypothèque de la pandémie devrait trouver une issue favorable à mi-année grâce à la vaccination.

Il reste à VERGNET à convaincre les banques de reconstituer le pool de garanties indispensable à l'exercice normal de son activité.

---

### 1.5 PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE

---

#### 1.5.1 FINANCIERS

Les principaux risques financiers du Groupe sont les conséquences de la pandémie de la COVID-19, et la persistance de la position fermée des banques à la reconstitution d'un pool de garanties.

S'agissant de la situation de trésorerie du Groupe, celle-ci a été détendue par la conclusion de la ligne de financement de 7 M€ maximum en concours de haut de bilan, fin février 2021. Pour autant, VERGNET reste très vigilant dans sa gestion du cash, notamment du fait que l'absence de pool de garanties limite beaucoup sa capacité à disposer d'acomptes sur contrat permettant de financer les commandes.

Afin de sécuriser au maximum sa situation de trésorerie, le Groupe a utilisé différentes facultés qui lui étaient offertes : report d'un an supplémentaire de l'amortissement des PGE (1,5 M€ de prêts), demande de prolongation de 2 ans du plan de redressement, notamment. Le but de ces actions est de consacrer le maximum des moyens financiers du Groupe au développement et au financement de ses projets.

---

#### 1.5.2 OPERATIONNELS

Outre les risques opérationnels habituels dans le type de contrats signés par VERGNET, relevons que le Groupe est exposé à des risques liés à des procédures de décisions publiques ou gouvernementales, ainsi qu'à la situation politique des pays où il intervient, qui peuvent conduire à des retards dans l'engagement des contrats, et même parfois à des renégociations de contrat.

Par ailleurs, et pour certains clients, la fluctuation des prix des matières premières (pétrole, notamment) peut priver certains clients des recettes nécessaires à une bonne exécution du contrat.

Enfin, la pandémie a introduit des désordres dans les chaînes fournisseurs et la logistique. Au-delà, certains prix (containers, transport maritime) ont connu des hausses très importantes qui ne sont sans doute pas terminées.

---

### 1.5.3 DE MARCHE

Les achats et ventes réalisés en dehors de la zone euro exposent le Groupe aux risques de change. Cependant les projets actuels ayant des parts locales significatives, les risques sont limités par des recettes similaires. Enfin une part significative de nos échanges se faisant aussi en dollar, recettes et achats, le risque de change est réduit.

---

### 1.5.4 JURIDIQUES

Comme indiqué au chapitre 1.1.1.1 « créances enregistrées en RJ et passif éventuel », le Groupe est très actif dans les contestations et/ou contentieux introduits vis-à-vis de sociétés ayant produit des créances dans le cadre du redressement judiciaire.

Sur l'un de ces contentieux importants (Hydro Construction), VERGNET a obtenu un arbitrage qui réduit le risque (3,8 M€ au total), de l'ordre des deux tiers. Le dernier tiers fait l'objet de diverses procédures judiciaires.

## 1.6 L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE VERGNET SA

Vergnet SA porte l'activité énergie du Groupe et est également l'actionnaire unique de Photalia qui porte les activités d'applicatifs solaire du Groupe.

Les données ci-après proviennent des comptes sociaux de VERGNET SA.

---

### 1.6.1 RESULTATS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11,8 M€ contre 8,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le total de l'actif et du passif des comptes annuels s'élève à 28,5 M€.

Le résultat net correspond à une perte de 3 085 636 Euros, contre une perte de 171 366 euros en 2019.

Les coûts d'approvisionnement, nets de la variation des stocks, se sont élevés à 2,1 M€ en 2020, soit 17,8 % du chiffre d'affaires contre respectivement 3,2 M€ et 35,9 % en 2019.

Le montant brut des traitements et salaires s'élève à 4,83 M€ contre 4,58 M€ l'année précédente.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2,05 M€ contre 1,95 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 95,4 contre 88,9 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 15,85 M€ contre 12,85 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (2,45) M€ contre un résultat de (0,65) M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte des produits et frais financiers, s'établit à (3,4) M€ contre (0,5) M€ en 2019.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de la charge d'impôts, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par une perte de 3 085 636 Euros contre une perte de 171 366 Euros l'exercice précédent.

---

### 1.6.2 STRUCTURE FINANCIERE

Les capitaux propres et autres fonds propres s'élèvent à (0,24) M€ au 31 décembre 2020 contre 3,11 M€ au 31 décembre 2019, pour un endettement financier moyen terme de 4,6 M€ au 31 décembre 2020 contre 2,3 M€ au 31 décembre 2019.

Le montant de la trésorerie active (disponibilités et VMP) s'élève à 0,9 M€ au 31 décembre 2020 contre 0,8 M€ au 31 décembre 2019.

---

### 1.6.3 CAPITAUX PROPRES

- Le Directoire a, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2018, attribué gratuitement 2.676.338 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») le 18 juin 2018, pour un montant total de 53.526,76 EUR.
  - ⇒ 6.383 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 6.383 BSA pour la période d'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2018, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 127,66 EUR.
  - ⇒ 229 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 229 BSA pour la période d'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 4,58 EUR.
  - ⇒ 1.704 actions nouvelles ont été émises en contrepartie de l'exercice de 1.704 BSA pour la période d'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 34,08 EUR.
  
- L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2019, a émis 206.126 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, pour un montant total de 4.122,52 EUR.
  - ⇒ Ces actions ordinaires nouvelles émises ont les caractéristiques suivantes :
    - Valeur nominale d'une action : 0,02 centimes d'euros
    - Montant nominal maximum : 4.122,52 euros
    - Prime d'émission : 0,28 centimes d'euros
    - Prix unitaire des actions : 0,30 centimes d'euros
    - Montant maximum de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse : 61.837,80 euros



Au 31 décembre 2019, 39 obligations ont été converties pour un montant de 3.075.393,60 EUR, correspondant à 9.610.605 actions au nominal de 192.212,10 EUR et une prime d'émission de 2.883.181,50 EUR.

Le capital social de la Société s'élève à 1 328 195,36 € divisé en 66.409.768 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune. Les primes d'émission s'élèvent à 1 685 903 €. Le report à nouveau s'élève à (171 366) €. Le résultat net s'élevant à (5 309 056) €, le montant des capitaux propres est de (2 466 324) €.

---

#### 1.6.4 FILIALES

Il n'a été procédé à aucune augmentation ni réduction de capital au cours de l'exercice au sein des filiales.

La liste des filiales consolidées est fournie en Annexe 4. Les chiffres d'affaires et les résultats des filiales figurent en Annexe 5 du présent rapport.

---

#### 1.6.5 PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION

Sans objet

**1.7 FACTURES REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU (D.441-4, § I)**

**Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (D.441-4, § I)**

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A/ Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	151					
Montant total des factures concernées HT	1 826 190,20	59 159,17	654 711,88	5 752,27	4 828 106,16	5 547 729,48
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffres d'affaires HT de l'exercice	15,53%	0,50%	5,57%	0,05%	41,06%	47,18%
<b>B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	7					
Montant total des factures exclues	3 814 236,35					
<b>C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : NON Délais légaux : OUI					

Les factures émises pour 5 547 729,48 € comprennent 4 472 167,47 € liés aux contentieux passés et notamment 523 489,25 € pour le projet Ashford à la Barbade.

## Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (D.441-4, § I)

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A/ Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	713					
Montant total des factures concernées HT	562 081,82	487 616,48	296 028,58	110 592,14	1 262 545,06	2 156 782,26
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	7,03%	6,10%	3,70%	1,38%	15,78%	26,96%
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
<b>B/ Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues	57					
Montant total des factures exclues	4 022 703,46					
<b>C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L.441-6 ou L.443-1 du Code de Commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : NON Délais légaux : OUI					

Les factures reçues comprennent 912 K€ de factures comprises dans le passif à rembourser de 2018 à 2028 par Vergnet dans le cadre du plan de continuation. Le reste des factures sont des factures fournisseurs et d'honoraires.

## 2 LES RESULTATS

### 2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT ET IMPUTATIONS

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice 2020 s'élevant à

(3 085 636,12) Euros sur le poste « Report à nouveau » qui s'élèverait ainsi à (3 257 002,20) Euros.

### 2.2 LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 BIS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

### 2.3 LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 3 266,71 €.

## 3 LE CAPITAL DE LA SOCIETE

### 3.1 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L. 233-13)

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2020	
Actionnaires	En capital	En droit de vote	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%				
Détenant plus de 10%				
Détenant plus de 15%				
Détenant plus de 20%				
Détenant plus de 25%				
Détenant plus du tiers				

Actionnaires	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2020	
	En capital	En droit de vote	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 50%	ARUM INDUSTRIES	ARUM INDUSTRIES	ARUM INDUSTRIES	ARUM INDUSTRIES
Détenant plus des 2/3				
Détenant plus de 90%				
Détenant plus de 95%				

### 3.2 LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L. 233-13)

Néant

### 3.3 AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE

Néant

### 3.4 AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, DES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS ET D'ACHAT ET DES ACTIONS GRATUITES

Néant

### 3.5 OBLIGATIONS DE CONSERVATION LIEES AUX ATTRIBUTIONS DE STOCK OPTIONS OU D'ACTIONNAIRES GRATUITES AUX MANDATAIRES

Il est précisé que les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites.

### 3.6 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le Directoire du 14 janvier 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 73.066,56 € par émission d'un nombre total de 3.653.328 actions par voie de conversion de 19 OC émises en date du 18 avril 2018.

Le Directoire du 14 janvier 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 127,66 € par émission d'un nombre total de 6.383 actions par voie d'exercice de 6.386 BSA émis en date du 18 juin 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 1.142.851,54 € divisé en 57.142.577 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

Le Directoire du 6 mai 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 163.057,54 € par émission d'un nombre total de 8.402.877 actions par voie de conversion de 34 OC émises en date du 18 avril 2018, du 5 juillet 2018 et du 23 octobre 2018.

Le Directoire du 6 mai 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 4,58 € par émission d'un nombre total de 229 actions par voie d'exercice de 229 BSA émis en date du 18 juin 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 1.310.913,66 € divisé en 65.545.683 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

L'assemblée générale mixte du 27 juin 2019 (9<sup>e</sup> résolution) a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 4.122,52 € par l'émission de 206.126 actions nouvelles émises à un prix unitaire de 0,30 € par action, soit une augmentation de capital d'un montant total de 61.837,80 €. Le droit préférentiel de souscription dont bénéficient les actionnaires a été intégralement supprimé au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées à savoir la société JAGO, la société VTS et la société CAPSIM (les « **Créanciers du Plan** »).

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 13.043,46 € par émission d'un nombre total de 652.173 actions par voie de conversion de 3 OC émises en date du 18 avril 2018, du 5 juillet 2018 et du 23 octobre 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 1.323.957,12 € divisé en 66.197.856 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 4.122,52 € par émission de 206.126 actions ordinaires nouvelles intégralement souscrites par les Créanciers du Plan.

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2019 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 34,08 € par émission d'un nombre total de 1.704 actions par voie d'exercice de 1.704 BSA émises en date du 18 juin 2018.

A la suite de ces opérations, le capital social de la Société s'élevait à 1.328.113,72 € divisé en 66.405.686 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

Le Conseil d'Administration du 27 avril 2020 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 81,64 € par émission d'un nombre total de 4 082 actions par voie d'exercice de 4 082 BSA émis en date du 18 juin 2018.

A la suite de cette opération, le capital social de la Société s'élève à 1 328 195,36 € divisé en 66.409.768 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 € chacune.

## 4 LES MANDATAIRES

### 4.1 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (R. 225-102)

L'Assemblée Générale Mixte du 27/06/2019 a décidé de modifier le mode d'administration de direction de la société en adoptant la forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

### 4.2 LES JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale du 10 juin 2020 a décidé de fixer pour l'exercice 2020 à une somme globale de 50.000 euros le montant pouvant être alloué aux membres du Conseil d'administration

## 5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016 a décidé de renouveler le cabinet GVA AUDIT dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et Madame Muriel NOUCHY dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2020 a décidé de renouveler le cabinet BDO Paris Audit & Advisory dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## 6 LES SALARIES

À la clôture de l'exercice 2020, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 0,021 % du capital social de la Société.

## 7 NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (L. 225-209 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE)

**Sixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale du 10/06/2020, dans sa sixième résolution ordinaire, a conféré au Conseil d'administration pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions

composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 27 mai 2017.

Ces acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vergnet SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 1,50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 9.961.465 euros.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit

- Nombre d'actions achetées : ..... 2 310 775 titres
- Cours moyen des achats : ..... 0,3515 euros
  
- Nombre d'actions vendues : ..... 2 351 882 titres
- Cours moyen des ventes : ..... 0,3536 euros

Montant total des frais de négociation : Néant



- Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 28 486 titres  
Ces actions représentant 28 486 / x = % du capital social de la société.
- Valeur évaluée au cours de clôture du 31/12/2020 (0,7370€) : 20 994,182 €

## 8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 8.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (L. 225-102-1 AL. 4)

Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration de la société VERGNET SA était composé de la manière suivante :

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de l'assemblée de nomination	Date de fin de mandat
Monsieur Patrick WERNER	Président Directeur Général	27/06/2019	AG 2022 devant statuer sur les comptes au 31/12/2021
Monsieur Vincent FROGER DE MAUNY	Membre du Conseil d'Administration	27/06/2019	AG 2022 devant statuer sur les comptes au 31/12/2021
Madame Corinne NAMBLARD	Membre du Conseil d'Administration	27/06/2019	AG 2022 devant statuer sur les comptes au 31/12/2021

### Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux hors groupe au 31 décembre 2020

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe) Quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère
Patrick WERNER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de Financière Marjos</li> <li>- Président Directeur Général de ARUM INTERNATIONAL</li> <li>- Président du Conseil d'Administration de ARUM INDUSTRIES</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance &amp; Président du Comité des Risques de ODDO-BHF (SCA)</li> <li>- Administrateur indépendant OXYMETAL</li> </ul>
Vincent FROGER DE MAUNY	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'administration de KRIEF GROUP</li> <li>- Gérant de Financière Marjos</li> </ul>
Corinne NAMBLARD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du conseil Scientifique de Toulon Provence Méditerranée Contrat de Baie</li> <li>- Membre du Advisory Board de l'ONG HelpMum au Nigéria</li> </ul>

## 8.2 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31/12/19	Montant résiduel au 31/12/20
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes	27.06.19 (12 <sup>ème</sup> résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal maximum : 100.000 euros	-	-	Montant nominal maximum : 100.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du DPS	27.06.2019 (13 <sup>ème</sup> résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du DPS par offre au public	27.06.2019 (14 <sup>ème</sup> résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	27.06.2019 (15 <sup>ème</sup> résolution)	27.08.2021 (26 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 5.000.000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	10.06.2020 (8 <sup>ème</sup> résolution)	10.12.2021 (18 mois)	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 10.000.000 euros	-	-	Montant nominal global des actions : 400.000 euros Montant nominal des titres de créances : 10.000.000 euros
Autorisation d'attribuer des actions gratuites aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	27.06.2019 (19 <sup>ème</sup> résolution)	27.12.2022 (38 mois)	2% du capital social existant au jour de l'Assemblée du 27.06.2019.		300.405 actions gratuites ont été attribuées le 30/07/2019	2% du capital social existant au jour de l'Assemblée du 27.06.2019.

### 8.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Société a conclu en date du 20/01/2020 un contrat avec la société Advice & Co, représentée par Madame Corinne NAMBLARD, Administratrice de la Société, pour une mission d'accompagnement visant à doter la Société d'un rapport ESG-ODD (données environnementales, sociales et de gouvernance complétées par des objectifs de développement durable) en complément de ses rapports financiers et bilans pour lui permettre une entrée en matière auprès d'investisseurs potentiels dans le segment des « investissements à impact ».

Ce contrat est toujours en cours d'exécution et prévoit une rémunération fractionnée en trois termes de 5 000 € HT, respectivement à la commande, puis à la remise d'une note de contexte sur les impacts et obligations ESG ODD pour les sociétés intéressées à poursuivre cette démarche et le troisième tiers à la remise du Rapport Extra Financier.

La Société a conclu en date du 22/04/2021 un contrat de prestation de services avec la société Arum Industries, représentée par Monsieur Patrick WERNER, Président Directeur Général de la Société. Le contrat de prestation de services a pour objet (i) l'apport à la Société d'un appui réglementaire vis-à-vis de l'Autorité des Marchés Financiers et autres autorités réglementaires auxquelles la Société serait soumise, (ii) l'appui dans la recherche de dirigeants et de cadres supérieurs, (iii) l'apport d'une réflexion sur la stratégie de développement du groupe, notamment en croissance externe et (iv) la recherche de financements externes de toutes natures. Le contrat de prestation de services prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 115.000 euros hors taxes. Par exception, la rémunération due au titre des exercices 2018 et 2019 a été fixée à un montant global de 115.000 euros hors taxes. Il est prévu que la société Arum Industries facture ses prestations de services annuellement à la Société et que ces factures soient payables dans les 30 jours de la date de facture. Le contrat de prestation de services a été conclu rétroactivement à compter du 1er janvier 2018 pour une durée indéterminée.

## 9 CONCLUSION

Nous vous sollicitons afin d'approuver les comptes sociaux et consolidés de VERGNET SA.

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leurs rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés.

Votre Conseil d'Administration vous invite ainsi à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES (en EUROS)**

<b>En EUR sauf indications contraires</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 328 195	1 328 114	1 131 740	468 197	426 371
Nombres d'actions (en unités)	66 409 768	66 405 686	33 177 168	23 409 854	21 318 543
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 758 580	8 878 548	16 092 684	17 259 598	18 010 030
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(1 710 878)	(1 060 952)	(839 372)	(5 809 882)	(3 352 755)
Impôts sur les sociétés (en - = produit)	5 681	66 988	52 621	403 795	548 313
Participation des salariés due au titre de l'exercice					-
Résultat net après IS et participation	(3 085 636)	(171 366)	(51 173)	(5 115 422)	(4 991 713)
Résultat distribué				-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,03)	(0,02)	(0,03)	(0,27)	(0,18)
Résultat après impôts, participation, et dotations aux amortissements et provisions	(0,046)	(0,003)	(0,002)	(0,22)	(0,23)
Dividende attribué à chaque action				-	-
Personnel					
Effectif moyen (en nombre)	95	89	83	108	125
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 826 883	4 577 972	4 052 302	5 221 432	5 783 754
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres soc.)	2 048 064	1 948 678	1 886 109	2 217 469	2 451 259

**ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES RESPONSABLES DE HAUTS NIVEAU ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (selon les déclarations adressées par l'actionnaire à l'AMF)**

(Articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	
Cession d'instruments financiers Montant total des cessions	
Acquisition d'instruments financiers Montant total des acquisitions	

### ANNEXE 3 : LISTES DES FILIALES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2020

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2020	% d'intérêts 2019
<b>Secteur Eolien</b>				
VERGNET SA Siren : 348 134 040	France	Mère		
VERGNET ENERGIES Siren : 844 820 449	France	IG	100	100
VERGNET CARAÏBES Sarl Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	IG	100	100
VERGNET PACIFIC Sarl Siren : 599 472 001	France (Nlle Calédonie)	IG	100	100
ENERGIE 21	Maroc	IG	97,9	97,9
Vergnet Wind Energy LTD	Nigeria	IG	100	100
Vergnet UK Limited	Royaume-Uni	IG	100	100
VERGNET TCHAD	Tchad	IG	100	100

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2020	% d'intérêts 2019
<b>Secteur Solaire</b>				
PHOTALIA S.A.S. Siren : 487 748 477	France	IG	100	100

(IG = intégration globale, NC = non consolidé) dans le périmètre

## ANNEXE 4 : TABLEAU DES FILIALES & PARTICIPATIONS

### FILIALES & PARTICIPATIONS

En EUR	Siège social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Montant des créances rattachées		Montant des cautions
			Brute	Nette	Brute	Nette	
<b>1) Filiales (détenues à + de 50%)</b>							
SARL Vergnet Caraïbes	Guad.	100,00%	1 857 401	855 356	-	-	
SARL Vergnet Pacific	Nelle Cal.	100,00%	14 801	14 801	-	-	
SAS Photalia	Fce	100,00%	1 001 000	-	165 329	99 109	
Energies 21	Maroc	97,90%	90 971	-	91 603	-	
Vergnet Wind Energy Ltd	Nigeria	99,99%	471 355	-	209 847	94 978	
Vergnet UK Ltd	Angleterre	100,00%	1 248	1 248	-	-	
Vergnet Energies	France	100,00%	1 000	1 000	-	-	
Vergnet Tchad	Tchad	100,00%	1 524	0	879 814	226 532	
<b>2) Participations (détenues à - de 50%)</b>							
Néant							
<b>3) Autres</b>							
Coop 92 (en liquidation)	Fce	2,40%	7 622	-	-	-	
<b>Filiales &amp; Participations</b>			<b>3 446 924</b>	<b>872 405</b>	<b>1 346 593</b>	<b>420 619</b>	<b>-</b>

Filiales & Participations (En EUR)	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1) (2)	Chiffre d'affaires (1)	Résultat du dernier exercice clos (1)	Date dernier exercice clos
<b>1) Filiales (détenues à + de 50%)</b>					
SARL Vergnet Caraïbes	945 000	32 339	185 223	(121 983)	31/12/20
SARL Vergnet Pacific	125 700	1 226 939	3 555 014	254 732	31/12/20
SAS Photalia	100 000	(153 742)	44 711	(12 477)	31/12/20
Energies 21	88 155	(191 764)	-	(6 582)	31/12/07
Vergnet Wind Energy Ltd	310 045	(350 045)	-	(74 869)	31/12/20
Vergnet UK Ltd-1000£	1 175	(256 969)	583 733	266 926	31/12/20
Vergnet Energies	1 000	-	-	-	31/12/20
Vergnet Tchad	1 524	(367 663)	494 711	(288 669)	31/12/20
<b>2) Participations (détenues à - de 50%)</b>					
Néant					